

Jean Bérrar

N O S   A N C E T R E S

LES EASME DE LA CROIX

TABLEAU DE LA BRANCHE

Léonard EASME Pair de La Rochelle 1515 ?		
Nicolas EASME à Fontenay le Comte en 1550	X	Perrette GOYBAUD
Léonard 2 EASME + 1622, écuyer échevin de La Rochelle	X 1589	Jacquette FRANCOIS + 1629
Jacques 1 EASME sr de LUGRE avocat 1602 - 1662	X 1640	Jeanne SAUVAGET 1612 - 1687
Jacques 2 EASME, sr de LUGRE officier 1640 - 1692	X 1683	Jeanne ARGER 1648 - 1685
Jacques 3 EASME, écuyer, sr de la CROIX 1685 - 1707	X 1712	Marie Anne de LORTIE + 1744
Jacques Philippe EASME écuyer, sr de la CROIX	X 1753	Marguerite de la FARGUE 1724 - 1765
Jean Jacques EASME de la CROIX off. de marine 1761 - 1843	X 1793	Marie VIRONNEAU 1762 - 1822
Jean René EASME de la CROIX off. marine 1792 - 1877	X 1821	Désirée VOYER 1794 - 1889
Aimée EASME de la CROIX 1838 - 1907 X 1858 Eugène BERAR, officier de marine		
André BERAR 1880 - 1953	X	Marguerite de LENS 1883 - 1864
Jean BERAR	X	Geneviève MORIN

Au Havre, mai 1987

## INTRODUCTION

L'histoire des EASME vaut d'être contée, non seulement parce qu'elle concerne la famille, mais pour son intérêt historique. De génération en génération, depuis un très beau contrat de mariage sur parchemin qui date de 1589, ses archives ont été pieusement conservées. Les Bézar en ont hérité car la branche s'est éteinte en 1907, avec la mort d'Aimée EASME de la CROIX, l'épouse d'Eugène BERAR.

Leur histoire, on peut donc la suivre depuis le début du XVI ème siècle, où ils sont dans le Bas Poitou, à Fontenay le Comte et à Marans. On les trouve ensuite à La Rochelle. De là, ils sont passés en Arvert, cette presque-île au Nord de l'estuaire de la Gironde.

Leurs vies ont souvent été dramatiques. Au XVI ème et au XVII ème siècle, étant protestants, ils ont vécu les guerres de religion, subi le siège de La Rochelle en 1628, connu les persécutions religieuses jusqu'à une abjuration collective, "pour obeyer au roy", au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes. Les suivants ont participé aux guerres du XVIII ème siècle. Puis, appartenant à la petite noblesse, la tourmente révolutionnaire ne les a pas épargnés et, s'ils ont pu sauver leurs têtes au prix de compromissions, ils en sont sortis ruinés.

Les tout premiers connus étaient écuyers. Mais en 1667, une sentence liée à la persécution religieuse déchoit leur descendant :

"mort. il a un fils dont le bien est saisi réellement. Ne prend pas la qualité".

En 1721, une autre sentence les rétablit, qui se trouve confirmée en 1771 par un jugement obligeant à "donner au sieur EASME de la CROIX la qualité d'écuyer et de l'ajouter tant dans les originaux que dans les copies de brevets par lui signifiés".

Les EASME ont donc un blason dont la description diverge selon les sources :

- d'azur à trois étoiles d'argent, selon le "DICTIONNAIRE DES FAMILLES DU POITOU",
- d'azur à trois étoiles d'or, selon un document de famille,
- de sable à l'aigle éployé d'or, selon la GENEALOGIE de Régnon.
- "D..., à trois abeilles d... 1 et 2, selon la "NOBLESSE DE SAINTONGE ET D'AUNIS".

Selon la coutume, ils ont attaché à leur patronyme le nom de la terre où ils vivaient. Ce furent successivement celui de LA BASTIDE près de Marans, de LUGRE à Chaix près de Fontenay le Comte, puis de LA CROIX à Etaules en Arvert.

-:-:-:-

L'inventaire des archives et les sources qui les concernent figurent en annexes.

-:-:-:-

## LES PREMIERS CONNUS

L'origine lointaine des EASME est douteuse, deux versions différentes figurant dans des généalogies anciennes :

- selon une première, rédigée vers 1729, la branche serait originaire de Hollande et descendrait du philosophe ERASME, né à Rotterdam en 1467 et mort à Bâle en 1536, version qui précise qu'en France, le 'R' de Erasme aurait été supprimé pour adoucir le nom. L'affirmation est peu plausible car "Erasme" n'était pas le patronyme du philosophe, mais un surnom. Et celui-ci, prêtre, non marié, semble bien n'avoir eu aucune descendance.

Néanmoins une origine hollandaise est envisageable car les Pays Bas ont eu de longue date des relations étroites avec l'Aunis et la Saintonge. Sous Henri IV, dont Nicolas EASME était contemporain, il fut fait appel à leur expérience pour en dessècher les marais. Le nom d'EASMUS se rencontre en Hollande et parmi les descendants de Hollandais, en Afrique du Sud.

- la seconde version, postérieure à la Révolution, est donnée par Jean Jacques EASME dans un mémoire destiné à justifier ses titres. Il y affirme que : "la branche serait originaire d'Angleterre ... le premier qui vint en France était un des gentilshommes qui accompagnèrent la reine Anne ..."

Malheureusement, il ne donne aucune indication sur ses sources, et, s'il est exact que la région fut anglaise à deux reprises, aux XII<sup>ème</sup> et au XIV<sup>ème</sup> siècle, on voit mal qui peut être cette reine Anne. Peut-être, par erreur de transcription, s'agit-il d'Aléonor d'Aquitaine, reine d'Angleterre après son divorce d'avec le roi de France Louis VII, qui revint à de multiples reprises avec ses écuyers anglais en son duché d'Aquitaine.

La référence précise la plus ancienne actuellement trouvée est celle qui figure dans le DICTIONNAIRE DES FAMILLES DU POITOU de Beauchet Fillau :

"Léonard EASME était en 1516 pair de la commune de La Rochelle. Il eut, croyons nous, pour petit fils Bernard, alias Léonard EASME" (NOTES DU TEMPS).

Ce Léonard auquel nous attribuerons le numéro "1" était donc contemporain de François 1er qui avait 22 ans en 1516, venait de remporter Marignan et, trois ans plus tard, a séjourné à La Rochelle où le Corps de Ville, dont notre Léonard faisait encore probablement partie, l'a reçu magnifiquement.

A moins que Beauchet Fillau n'ait fait une confusion avec Léonard 2 EASME, qui était pair de La Rochelle en 1616 ??

-:-:-

Nicolas EASME est le premier que des données certaines permettent de situer. Il est connu par le contrat de mariage de son fils Léonard 2 en 1589, et serait donc lui même le fils de Léonard 1. La généalogie de 1720 précise que, en 1550, il était écuyer et demeurait à Fontenay le Comte en Bas Poitou. Il était donc de la même génération que Rabelais, qui, lui aussi, résidait alors à Fontenay le Comte et faisait partie des "cercles" de cette ville dont la renommée s'étendait à toute la nation. Il est fort possible que les deux hommes se soient connus, et cela a peut-être été un élément déterminant de la conversion des Easme au protestantisme.

On sait de lui qu'il avait pour épouse Perrette GOYBAUD, qui est peut-être la fille de Jehan GOYBAULT, escuyer, sieur de Champdeniers et de Fainville, receveur et procureur de Messire François de Rochechouart, Chambellan du roy, qui figure sur l'ETAT DES NOBLES DU POITOU de 1529, où il lui est mentionné un revenu de 150 livres.

-:-:-

## L É O N A R D 2 E A S M E + 1 6 2 2

On sait beaucoup sur lui, tant par les archives de la famille que par celles de La Rochelle.

En 1589, à l'époque de son mariage, il est écuyer et capitaine à Marans. Or le bourg, tenu par les protestants, avait été pris par les catholiques en 1588, après un siège du château, dont le commandant avait obtenu de "sortir avec armes et bagages, tambours battants et enseignes déployées". Trois mois plus tard, Henri de Navarre, le futur Henri IV, le reprenait. Il est probable que Léonard se trouvait dans la bataille.

Il abandonne néanmoins la carrière des armes pour se livrer au grand négoce, et le 7 avril 1597, il est reçu "Bourgeois de la Ville et Commune de La Rochelle en tant que marchand, demeurant en icelle". On y trouve encore des traces de ses activités commerciales, comme par exemple des contrats relatifs à des importations de laines d'Espagne ou des chargements de vin pour le Nord. En 1611, il est l'un des trois co-propriétaires du "poids du Roy", qui offrent à celui-ci, pour Noël, une coupe d'argent doré du poids de 1 marc (244 gr), et une cuiller d'argent aussi doré, d'une once un gros.

Ces activités l'ont amené à s'occuper des affaires de la ville. Il en a été pair. La Municipalité comprenait alors un Maire, élu pour un an, assisté de 24 échevins et de 75 pairs, élus à vie :

*"Nul ne pouvait être nommé pair s'il n'était né de légitime mariage, de bonne vie et moeurs, bourgeois de la commune, demeurant dans la ville ou dans la banlieue, y étant propriétaire et chef de maison, n'étant entaché d'aucune maladie contagieuse comme de lèpre, de mal caduc ..." (épilepsie)*

En 1617, il est élu échevin et occupe des charges plus ou moins réservées : procureur de la ville, gouverneur aumônier de l'hôpital Saint Barthélémy, et il meurt "à la dite charge" en mai 1622.

### LE PROTESTANT

Sa vie paraît indissociable d'un engagement profond dans la Foi réformée. Il apparaît dès son mariage qui, "autrement n'eût été fait", précise le contrat. Puis par une série de missions qu'il accomplit au Synode de Saintonge dont il est député à partir de 1606. Ainsi, en 1613, alors qu'un grave conflit oppose les Bourgeois et le Corps de Ville, le Consistoire le charge de "supplier le Maire d'aviser aux moyens d'entrer avec quelque bon accord avec Messieurs les Bourgeois".

Il a la qualité d'"ancien", fonction contraignante qui implique un devoir de surveillance des moeurs, rend impopulaire, oblige à être soi-même d'une conduite exemplaire, à passer une partie de son temps et à dépenser une partie de ses revenus au bénéfice des pauvres, des malades, de la catéchèse, et à arbitrer les conflits entre ses concitoyens. Le DIAIRE de Merlin rapporte l'anecdote pittoresque suivante :

*"... Mr Easme, ancien chargé de faire enquête ... sur des propos dont le Sieur de la Marin se plaignait ... que Mr Périss avait tiré et déguaisné son épée qui était sur le lit et avait présenté la pointe d'icelle au dit sieur de la Marin et Mle Périss serait venue en grande colère présenter un poignard à la gorge du dit sieur ..."*

Le système des "anciens", s'il assurait la domination des notables, avait l'avantage d'opposer à la répression catholique un barrage social efficace car, dans la chicane, ils savaient se défendre et défendre leurs ouailles.

### SON MARIAGE

Le 3 aout 1589, est signé à Fontenay le Comte le contrat de mariage qui va l'unir à Jacqueline FRANCOIS. Est-ce coïncidence, à la "Saint Pierre d'aout", c'est à dire le 1er, s'ouvre la grande foire qui attire les commerçants rochelais ?

Jacquette a perdu son père, elle ne vit pas chez sa mère, Jacquette JUSTARD, mais chez son oncle, Simon FRANCOIS, sieur de la BASTILLE, à Marans, au Nord de La Rochelle, qui en est une position défensive clef et a fait l'objet de violents affrontements entre protestants et catholiques. Le terme de "Bastille" signifie "ouvrage de fortification". N'aurait-elle pas été tenue par le capitaine Léonard EASME ? En tous cas l'oncle Simon semble avoir une affection particulière pour sa nièce, peut-être parce qu'il est sans enfant; il la dote personnellement de 333 écus "sol" et plus tard le couple héritera de ce Domaine noble de La Bastille, évalué à 20.000 livres tournois, en joindra le nom à son patronyme.

Le couple Léonard - Jacquette semble avoir été très uni si on peut en juger par la donation mutuelle et réciproque que les époux se feront après vingt cinq ans de mariage, "considérant leurs bons et agréables services, amitiés, courtoisie et bons offices qu'ils se sont faits ...". La méticulosité avec laquelle l'acte est rédigé est symptomatique du tempérament de Léonard.

Ils ont eu quatre enfants qui ont vécu, et tant la donation mutuelle que les testaments, montrent l'intérêt qu'ils portaient à l'éducation de leur fils et à l'établissement de leurs trois filles.

Après 33 ans de mariage, en mai 1622, au moment de la reprise des hostilités entre les troupes royales et La Rochelle, Jacquette se retrouve seule. Elle se retire dans sa maison "noble" de Lugre, à Chaix près de Fontenay le Comte. Elle y était pendant le siège de La Rochelle en 1628, a dû en suivre avec angoisse le déroulement, son fils unique y étant resté. Elle est morte en 1629 alors qu'une épidémie de peste, partie de La Rochelle, ravageait la région. La succession a été rapidement réglée et des biens d'une valeur de 80.000 livres tournois ont fait l'objet d'un partage. Comme ce partage suivait celui intervenu après la mort de Léonard, on peut se faire une idée de l'importance de la fortune de la famille.







## JACQUES 1 EASME, SIEUR DE LUGRE

1600 ? - 1662 ?

Fils unique entouré de trois soeurs de Léonard EASME et de Jacquette FRANCOIS, il a dû connaître la jeunesse aisée d'un fils de riche notable, dont les parents se préoccupent, et l'éducation rigide d'un milieu protestant très engagé. En 1614, il est "escolier", destiné à devenir "estudiant aux bonnes lettres". Il se trouve probablement à l'Université, Bordeaux ou plutôt Poitiers lors du mariage d'une soeur en 1620, est avocat en Parlement en 1625, mais encore mineur doté d'une curatelle aux causes, puis installé comme avocat à La Rochelle en 1627.

L'année suivante, il fait partie des assiégés de la ville. Ce drame de l'histoire de France a marqué la mémoire collective. Richelieu, conscient qu'il ne pouvait venir à bout des défenses par la force, a réduit la citadelle par la famine et par la soif. Des 28 000 habitants, seuls 4 000 ou 5 000 survivront. Rats, chiens, cuir des chaussures, parchemins, cadavres, sont mangés par les habitants affamés. Les seules sources subsistantes étant polluées, les épidémies ravagèrent la population affaiblie. La peste se déclara, contamina les assiégeants et de là, se répandit dans la région puis dans toute l'Europe, et dura des décennies. Jacques néanmoins s'en sortit. Sa mère évoque un emprunt de 600 livres qu'il fut contraint de faire pendant le siège pour pouvoir survivre.

En 1629, la succession de sa mère le met à la tête d'une fortune confortable : le Domaine et la maison noble de Lugre, évalués à 14 000 livres, un moulin, une maison rue du Minage à La Rochelle, des escus, le tout se montant à 27 600 livres. A cette époque, il semble avoir provisoirement renoncé à son métier d'avocat pour prendre du service dans les armées royales.

C'est alors l'époque de la révolte des "croquants" qui, partie d'Angoulême, souleva tout le pays entre Loire et Garonne. C'est également celle de la "Fronde" des grands seigneurs, et, sous le commandement d'Estissac de la Rochefoucauld, le propre oncle du La Rochefoucauld de la Fronde, il s'est signalé dans nombre de batailles.

Vingt ans plus tard, il est à Lugre lorsque, le 4 novembre 1651, à 5 km de là, l'armée de la Fronde tente de franchir le gué de Velluies, seul passage à travers les immenses marais qui permette de gagner la Saintonge. Son intervention lui valut un certificat plus qu'honorable :

*"Nous, René du BESSAY, chevalier, Capitaine des chevaux légers dans le régiment de Monsieur le Duc de Rouanay gouverneur du Poitou, certifions que Jacques EASME, écuyer, Seigneur de Lugre, parût un des premiers gentilshommes du pays à cheval pour s'opposer au passage des troupes que conduisait le marquis de Gercé contre les services du roy pour les faire passer au gué de Velluies afin de les mener en Saintonge et qu'il fut aussi un des premiers à la charge et à attaquer et qu'il s'y porta fort bien en homme d'honneur et de coeur et ne parut nullement étonné par le nombre des morts qui tombèrent sur la place ..."*

-:-:-

Mais son dévouement à la cause monarchique n'a pas suffi à éviter à lui et aux siens les rigueurs de la persécution car il est demeuré protestant et très fidèle à la Foi Réformée. Dès la peste de 1630 et les famines qui l'accompagnèrent, le clergé catholique excita l'irritation populaire contre les huguenots en présentant ces plaies comme une punition divine. Puis la "guerre des procureurs" les a évincés de plus en plus de la fonction publique et des charges. Ils furent même menacés pour la sécurité et l'avenir de leurs enfants.

L'anxiété de Jacques Easme devant cette situation qui se dégrade au fur à mesure des années, se lit dans des documents :

L'un est un mémoire rédigé de sa main, en 1659, dans lequel il éprouve le besoin de préciser quels sont les biens propres de sa femme, par inquiétude qu'elle ne soit "chicannée". Il rappelle ainsi qu'il a vendu pour elle un gros diamant et cent soixante et une perles fines pour 1 500 livres.

Un an plus tard, dans son testament, il évoque son appartenance à la religion réformée, et lègue 25 livres à son église, mais en prenant la précaution de stipuler que la somme ne devra être versée qu'un an après son décès pour que sa femme ne puisse être inquiétée. On sent son inquiétude devant le comportement de certains de ses enfants - sans doute ne se trompait-il pas, nous le verrons plus tard - car il précise :

*"... n'entendant qu'elle (sa femme) puisse en aucune façon être inquiétée ni troublée ... à peine d'exhérédation à celui de nos enfants ou tous qui voudront contrevenir à ce que dessus et à mon présent testament ..."*

L'écriture de ces documents, rapide, petite, élégante, harmonieuse et le style direct et limpide dénotent la qualité et la culture de l'homme.

Il est mort entre 1660 et 1662. Sans doute a-t-il été enterré dans un "cimetière particulier", dans un coin du Domaine de Lugre puisque les protestants n'avaient pas le droit de l'être dans les cimetières officiels, réservés aux catholiques.

-:-:-

#### SON MARIAGE

Il a épousé Jeanne SAUVAGET le 3 janvier 1640 en Arvert. Lui avait la quarantaine et elle, 28 ans.

Elle fait partie d'une famille qu'une généalogie datant de la fin du XVII ème siècle, permet de situer depuis 1480 :

*"GENEALOGIE DES SAUVAGET DONT LE VERITABLE NOM EST SAUVAGE"*

*Depuis l'année 1480 ou environ qu'ils vinrent demeurer en Arvert. Ils sont originaires de Picardie près de ?? , d'autres disent de Brie comme quelques uns l'ont imaginé sans apparence.*

*Jean SAUVAGE sorti de Picardie ... s'étant trouvé en mauvaise compagnie et ayant été contraint de quitter son pays s'en vint par mer en Arvert et comme il était petit homme on l'appela SAUVAGET comme voulant dire que c'était un diminutif de SAUVAGE. Il ne s'en défendit pas parce qu'il était bien aise de cacher son nom et le lieu de sa naissance. Il était si bien fait et avait tant d'esprit qu'en peu de temps il fut très bien en l'esprit de Messieurs Depont, seigneurs d'Arvert. Il se maria dans la famille des RACLET, laquelle était une des plus anciennes du bourg d'Arvert ... il fut fermier d'Arvert puis juge dudit lieu, sa femme se nommait Agnès RACLETTE, il était encore fermier en 1500 et en 1507 ....*

Suit une généalogie descendante sur plusieurs générations qui indique que Jeanne SAUVAGET est la fille de Pierre, sieur de MONTRANAIL, juge assesseur d'Arvert.

-:-:-

Le contrat de mariage de Jacques EASME et de Jeanne SAUVAGET présente une clause assez curieuse, car elle n'apporte que 1 000 livres de dot, tandis que lui, il lui fait don de 4 000 livres. Mais 6 000 autres livres d'apport seront fait par Jeanne si Jacques, probablement en tant qu'avocat, gagne un procès ...

Le couple semble avoir été très uni, si on peut en juger par les termes que Jacques utilise dans son testament : "... pour récompenser Jeanne SAUVAGET, damoiselle, ma chère et bien aimée femme ...". Il a élevé cinq enfants qui, bien qu'ils aient tous été établis correctement par la suite, ont dû lui donner soucis et déboires.

Veuve, elle a accumulé drames, conflits, échecs : cela commence avec le règlement de la succession de sa mère, en 1659, qui débouche sur un contentieux sordide et haineux avec son frère Pierre, des bagarres et des procès pour la possession de 14 tonneaux de vin vieux et de "vaisseaux", c'est à dire de cuves.

D'autres drames sont liés à l'évidence à la persécution religieuse dont les protestants sont l'objet :

- en 1666, Louis XIV ordonne le recensement de la noblesse par une vaste enquête sur la qualité des personnes, qui fut appelée "la grande recherche". Le verdict de l'Intendant du Poitou, Barentin au sujet de son mari tombe : "mort. Il a un fils dont le bien est saisi réellement. Ne prend pas la qualité".

- En 1681, elle liquide la propriété familiale de Lugre pour s'installer au Domaine de La Croix dont elle a hérité des Sauvaget. Elle s'avère incapable de rembourser certaines dettes et le Présidial de Saintes ordonne la saisie criée de ses biens. Le Domaine de La Croix est vendu aux enchères :

*"... j'ai déclaré à la dite demoiselle Sauvaget que je mettais le dit sieur Mesnard en la possession réelle et corporelle des dits biens ... lequel dit Mesnard est entré à cette fin en la dite maison ... a ouvert et fermé les portes, fait le tour des bâtiments et fait plusieurs autres exploits en signe d'une véritable possession ... mangé des fruits, cassé des branches ... j'ai sommé la dite demoiselle de vider incessamment la dite maison ..."*

En fait, peu après, les enfants Easme firent valoir un droit de préemption, payèrent de leurs deniers les 4 000 livres dues par leur mère et rentrèrent en possession du Domaine de La Croix qui resta la propriété de la famille Easme jusqu'après la Révolution.

- protestante convaincue, mariée à un protestant aussi convaincu, elle voit certains de ses enfants abandonner cette Foi, quelquefois librement, quelquefois sous la pression des évènements. Mais elle même, sera contrainte, en 1685, en même temps que son fils Jacques et ses deux filles, d'abjurer "l'hérésie de Luther et de Calvin". Elle le fera avec la restriction mentale significative de "pour obéir au roy", qui accompagnera sa signature. Nous reverrons l'affaire au prochain chapitre.

Elle est morte deux ans plus tard, à 66 ans, en 1687.

-:-:-



1660

32

Et si nous du <sup>nom</sup> pere et du <sup>de</sup> fils et du <sup>de</sup> saint, <sup>de</sup> Esprit, <sup>de</sup> saint  
 soit il. Je Jacques, Esme <sup>de</sup> vuyez <sup>de</sup> sieur de Lucres, y  
 demeurant parvoille de saint Estienne de chair. Soy-  
 par la grace de Dieu de corps d'esperit et entende ment  
 de ma propre volonte ay fait, escrit et signe, ce presen-  
 testament et ordonnance de dernière volonte, sans  
 suggestion ne induction de pbsomme. Premièrement  
 Je recommande moy Ame a Dieu la pure tout  
 puissant createur du ciel et de la terre. Je prie qu'au-  
 nouy et par le mérite de la mort et passion de soy-  
 fils Jesus chris notre Seigneur, Il Luy plaise me  
 pardonner tous mes peches et offenses que j'ay commis  
 et pourrais commettre cy apres. Et pour recompenser  
 Jeanne Sauvaget damoiselle ma chere et bien Aimee  
 femme, des bons et agreables traitemens plaisir  
 et s'ouvenirs quelle ma cydeuam fait, et fait de Jour  
 à autre, et que J'espera quelle me fera encora à l'advenir.  
 Don Je me contente et ley relève de toute charge de  
 preuve, et parce qu'ainy ma plaisir et plaisir. Je Luy  
 ay donné et donne tous et chascuns mes biens meubles  
 debtes creances et actions de débiteur, Et toutes autres  
 choses princes et reputées pour meubles, Avec tous et  
 chascuns mes acquets et conquests Immeubles, et outre  
 tous mes heritages propres et Antiens que j'ay de presen-  
 et pouvoy avoir lors de mes deceds: pour Jouir par  
 maditte femme desdits meubles acquets et conquests,  
 et total desdits propres Incontinam apres moy deceds.  
 par vshuuit la vie duram seulement, sans quelle  
 soit cy aucune falloy tenue ne obligee de faire

Aucun Inuentaire ne donnera caution. Et La charge  
de nourrir et entretenir nos enfans Teux faire Instruire  
Et leur selon leur qualite et condition, et selon les  
facultez et moyens quelle en aura, avec pouuoir aulh  
de donner au aduantage de mes biens tel de nos enfans  
quelc aduantage, et selon le respect, et l'obeissance que luy  
luy porteront et rendront. Comme aulh de vendre et  
alienance mesdits biens si elle la Juge necessaire pour soy  
Luy et celuy de nos enfans, sans pouuoir en demander  
autre pouuoir en Justice ou autrement, et de Jouir de  
tous mesdits biens selon qu'une bonne mere et beneficiere,  
est tenue et obligee par la coustume de ce pais de poitou  
Je charge aulh maditte femme de donner de mesdits  
biens a Notre fille Marie Lasme, La somme de six  
Cent Liures, que Je luy donne par moy present testa-  
ment, pour les bons et agreables seruices que Jay  
receus d'elle et quelle me rend tous les jours, et que  
Je sçay quelle me rendra cy apres, despreuues dequelles  
Je luy ay releuee et releue. laquelle ditte somme de  
six cent Liures. Je ne veux pas que maditte femme luy  
donne quoy cy apres la jour de moy deceds, de laquelle  
somme maditte <sup>femme</sup> pourra pendre pendant ladicte annee, en  
disposer ainsh quelle auisera. Je donne et legue  
aulh par mondit present testament la somme de  
vingt Cinq Liures, pour l'entretien du Ministere  
de l'eglise reformee de fontenay, et aux pouues  
de ladicte eglise reformee, de laquelle Je fai-  
protections par la grace de Dieu, pareille somme  
de vingt Cinq Liures, une fois payee lesdites deues

Somme, Lesquelles je ne veus pas autli que maditte  
femme donne qu'uy et y apres mon dit deced, au Receveur  
du Consi'toire de ladicte Eglise de Fontenay. Nenten-  
dam quelle puisse cy aucune faulx estre inquiete.  
ne troublee a peine d'heredatoy a ce luy de nos-  
contans, ou tous, qui' voudroyent contrecaner a ce  
que dessus, et a moy presam testament et ordonnance  
de dernière volonte, que je veus estre chetivement  
suiuy, execute et auoir lieu. suiuam et conformem  
et la coustume de ce pais de poitou et a la Jurisdiction  
du Prechieral de poitiers auquel je me soubsmet  
pour l'entree de ce que dessus. fait cy maditte  
maison de Luques le premier de Janvier Mil  
Six cent soixante.

Jacques Lasme.

Approuue la mot et l'acte  
femme.

## JACQUES 2 EASME, SIEUR DE LUGRE

Avec lui se termine la série des EASME protestants. Baptisé Jacob, né en fin 1640 ou début 1641, il est l'ainé des cinq enfants de Jacques 1 et de Jeanne SAUVAGET, et sa jeunesse paraît s'être écoulée au Domaine de Lugre.

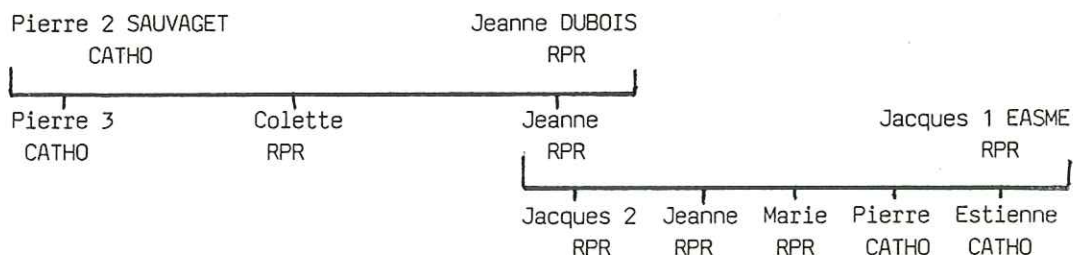
Il adoptera le métier des armes. En 1683, il est capitaine à la garnison d'Oléron, lorsqu'il y épouse Jeanne ARGER, qui appartient à une vieille famille protestante de l'île, et dont le père est avocat au Parlement. D'elle, il aura un fils, l'aïeul Jacques 3. Mais Jeanne ARGER meurt des suites de couches. Il ne s'est pas remarié, a vécu avec ses deux soeurs au Domaine de La Croix où il est mort à 42 ans, en janvier 1692.

-:--:

Sa vie est marquée par le conflit religieux qui s'étend aussi bien à l'intérieur des familles qu'entre individus et autorités. Des haines se sont instaurées, qui mettront des décennies pour s'estomper. Quelques aspects peuvent en être reconstitués.

- chez les Sauvaget, Jeanne DUBOIS, la mère de Jeanne, femme de Jacques 1 EASME, est protestante, tandis que son père fait profession de la Foi catholique, et ce bien avant que ne s'instaurent les grandes persécutions. De là résultera un sordide contentieux entre, d'une part Jeanne Sauvaget et sa soeur Colette, protestantes et d'autre part Pierre 3 Sauvaget, le frère, lui catholique.

### SCHEMA DES PROFESSIONS DE FOI



Les EASME de cette génération se sont divisés en deux groupes antagonistes, l'un fidèle à la religion réformée qui comprend Jacques 2 et ses soeurs Marie et Jeanne, et l'autre qui a abjuré et comprend les deux autres fils, Estienne et Pierre.

Lorsque Estienne contracte devant l'Eglise catholique un mariage avec la fille d'un notaire de Fontenay le Comte, le contrat stipule que sa mère, "la dite demoiselle Sauvaget a renoncé et renonce expressément au droit de douaire", c'est à dire aux droits de l'épouse survivante sur les biens du mari. Puis, vingt ans plus tard, le même Estienne se joindra à ses cousins Sauvaget pour faire des tracasseries à sa soeur Jeanne, au point que celle-ci porte plainte et qu'une enquête conclut à la poursuite des trublions du chef "d'attroupement, port d'armes et enlèvement de fruits et autres excès à la promotion de la demoiselle Easme ...". Charmante famille !

Et les paradoxes ne manquent pas. Ainsi Jacques 2, capitaine d'une compagnie au Régiment de Normandie à l'île d'Oléron, bien que protestant, a pour beau-frère Honoré Arger, sieur de la Durandière, commandant des Dragons de l'île, qui sera présent à son mariage bien que les Dragons soient les persécuteurs les plus craints des protestants ...

-:-:-

Jacques EASME et sa famille subiront directement les persécutions religieuses. En 1667, l'intendant du Poitou, Barentin, dans le cadre du contrôle des titres de noblesse institué par Louis XIV, décrète à propos de Jacques 1 Easme, son père : "mort, il a un fils dont le bien est saisi réellement. Ne prend pas la qualité". Jacques ne semble toutefois pas tenir compte de cette sentence car il continue à être fait mention de sa qualité d'écuyer.

Plus pénible a dû être l'abjuration de toute la famille, le 17 octobre 1685, la veille même du jour de la Révocation de l'Edit de Nantes, bien que cette coïncidence soit fortuite. On était en pleine époque des dragonnades. La REVUE D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME a rapporté l'évènement longtemps après :

*"Un grand nombre d'abjurations se rencontrent dans les registres de la paroisse Notre Dame de l'Isle ... dans plusieurs les enfants issus de père et mère protestants sont qualifiés de bâtards, enfants naturels ou fils illégitimes ... Dans une des pièces, les signataires cèdent à la violence qui leur est faite, mais plusieurs en ajoutant cette restriction éloquente : c'est pour obéir à la volonté du roi; d'autres, moins fermes dans leurs convictions, et dont le coeur a faibli au moment de l'abjuration, après avoir écrit cette formule, l'effacent, de manière à en conserver aisément la lecture ...*

On trouve dans le Registre Paroissial d'Etaules, qui contient celui de Notre Dame de L'Isle en Arvert, à la date du 17 octobre 1685, l'acte suivant :

*Aujourd'huy 17 octobre 1685 Easme de Lugre âgé de 44 ans, Mademoiselle Jeanne Sauvaget âgée de 64 ans, damoiselles Easme Marie et Jeanne agée de 28 ans et Marie de 40, Izabeau Berton âgée de 60 ans, Pierre Chemineau et Marie Vieau, valet et servante des sus nommés, ont fait la profession de foi ci dessus et l'abjuration de l'hérésie de Luther et de Calvin ...*

Signé :

*Easme, pour obeyr à la volonté du roy  
Jeanne Easme Sauvaget, pour obéir à la volonté du roy  
etc.*

-:-:-

## JACQUES 3 EASME DE LA CROIX

1685 - 1747

Il est le fils de Jacques 2 EASME et de Jeanne ARGER, et il naît entre le 22 mai et le 11 juin 1685 au Domaine de la Croix (le 22 mai ses parents testent sans enfant, et le 11 juin, sa mère meurt). On est en pleine période des dragonnades. Il est élevé par ses tantes Easme, mais en 1692, alors qu'il a sept ans, meurent presque simultanément son père et sa tante Marie. Il reste donc avec sa tante Jeanne qui se marie peu après avec un médecin, le sieur des Brosses.

Vers 12 ans, il entre dans l'armée, est blessé et se retire avec le grade de sous lieutenant. Il s'oriente alors vers le droit et, en 1706, il est avocat et obtient son émancipation. Il deviendra conseiller du Roy et son assesseur en la sénéchaussée de Marennes.

Sa situation d'orphelin, peut-être un peu abandonnique, l'a-t-elle poussé à créer jeune un foyer car, à 21 ans, il épouse Marie Anne Brouhard, qui mourra en couches trois ans plus tard, en lui laissant un fils, qui mourra sans descendance à 22 ans.

Il se remariera en 1712 avec Marie Anne de LORTIE, dont la famille occupe des situations de premier plan au niveau de la Saintonge, et a une propension à choisir comme prénoms pour ses enfants des noms d'empereurs romains, Philippe Auguste, Marc Antoine, etc. Ce fait et un curieux procès relatif à la préséance qui lui est due en l'église de Marennes, dénotent un certain état d'esprit.

Le couple aura six enfants qui contracteront des alliances avec des familles bien établies de la région telles les Chasseloup de Laubat et les de Vergnoles de Montault.

## LE CATHOLIQUE

Précédé par cinq générations d'ardents défenseurs de la Foi réformée, il est le premier à avoir adhéré positivement à l'Eglise catholique. Pour quelles raisons cette conversion est-elle intervenue ? Ses parents avaient abjuré pour la forme lorsqu'il n'avait que quelques mois. La mort précoce de son père a dû le soustraire à son influence. Peut-être a-t-il été "récupéré" par les membres catholiques de la famille ? En tous cas, rédigeant des notes, empreintes de plusieurs erreurs, sur ses ancêtres, il met le protestantisme à distance, c'est le moins qu'on peut dire :

*"Léonard Easme, sieur de Lugre ayant été maire (faux, il n'était qu'échevin) pendant les luttes de cette ville contre les catholiques, le mariage d'un de mes ancêtres avec la fille d'un protestant, le brave et habile capitaine de la Noue ... et les inhumations dans un cimetière particulier me font croire que mes ancêtres avaient adopté la religion réformée ..."*

Comme s'il avait pu l'ignorer !

Peut-être pour se dédouaner, il prend une part très active à la vie de la paroisse. En 1723, une nouvelle église est bâtie à Etaules, pour remplacer celle de Notre Dame de l'Isle. Le curé de l'époque, Dumenis, s'attache Jacques Easme qui, à lui seul, offre la somme de cinq cent livres et fournit la "banalité de 60 bonnes charrettes de pierre à bâtir". Et le 23 novembre de cette année, devant tous les prêtres et notables de la région, Alexandre de la Fargue, archiprêtre de la Seudre, bénit l'église et, à l'issue de la cérémonie, un premier baptême solennel est conféré, celui de Marguerite Easme, huitième enfant de Jacques Easme et de Marianne de Lortie.

Quelques mois plus tard, le "Conseil de Fabrique" de la paroisse concède à Jacques Easme, pour lui et pour les siens, une place du côté de l'Evangile, de 4 pieds de large sur 7 pieds de long, pour y placer un banc avec droit de sépulture.



Celà le met en conflit avec beaucoup de ses concitoyens, et, étant avocat et enclin à la procédure, il intente ou se trouve impliqué dans nombre de procès. Souvent, il les perd et les dépens, à sa charge, coûtent fort cher :

*"répondant aux griefs établis par le Sieur Easme de la Croix, appelant d'une sentence rendue par le juge d'Arvert du 7 septembre 1740 ... son appel que l'on peut regarder à juste titre comme un coup de désespoir, ou comme la suite du dessein formé de ne pas payer ses dettes ..."*

Méticuleux, il rédige en 1736 un testament de trente pages dans lesquelles sont attribuées, à chacun de ses enfants, des parts précises, et où toutes les éventualités qui peuvent s'envisager, le sont.

Dans le désir de retrouver son titre d'écuyer, il établit un dossier qui contient une généalogie peu rigoureuse, et qui témoigne d'une certaine mauvaise foi.

Tout ceci semble indiquer un homme assez mal dans sa peau, vivant dans une crispation réactionnelle à une angoisse profonde.

Il est mort à 63 ans, le 24 septembre 1747, et il a été inhumé dans l'église d'Etaules aux côtés de son ami le curé, "Vénéralbe et Discrère personne Messire Dumenis".

JACQUES PHILIPPE EASME

1722 - 1780

Né le 20 mai 1722, baptisé le 6 mai suivant à la paroisse Notre Dame de L'Isle en Arvert, il est le septième enfant de Jacques 3 EASME et de Marianne de LORTIE.

Très tôt ses parents l'ont orienté vers le métier des armes, selon une tradition tant des EASME que des LORTIE. Son père a utilisé son influence, ses relations familiales, les titres de gloire des ancêtres, dans une lettre au Ministre de la Guerre, non seulement pour qu'il soit admis dans l'armée, mais qu'il le soit dans le premier de tous les régiments, celui des Gardes du Corps du Roy.

L' "HISTOIRE DE L'ANCIENNE ARMEE FRANCAISE" l'évoque ainsi :

*"L'infanterie compte cent vingt et un régiments. Il y a d'abord quatre compagnies à cheval des Gardes du Corps du Roy, dont l'uniforme est : habit bleu, parement, doublure sous veste rouge, manches en bottes et poches en pattes, agréments bordés de galons d'argent en plein sur le tout, culotte et bas rouges, bandoulières à carreau de soye verte et argent galonnées d'argent ainsi que le ceinturon, chapeau bordé d'argent; l'équipage du cheval en drap vert bordé d'argent. La compagnie est composée de six brigades de 55 gardes chacune.*

*La brigade des Gardes jouissait à l'armée de grands privilèges. Dans les batailles, elle avait toujours le poste d'honneur et le choisissait elle même, ordinairement au centre de la première ligne. Dans les sièges, les Gardes ouvraient la tranchée, avaient la tête des assauts et entraient les premiers dans les places qui capitulaient .... les lieutenants avaient le pas sur tous les capitaines de l'armée, et les enseignes sur tous les lieutenants ...."*

Il y est entré vers 15 ans, figure comme brigadier en 1738 et 1739 sur les états de la deuxième compagnie dont le quartier ordinaire est à Pontoise. Sans doute a-t-il été de la bataille de Fontenoy qui, le 11 mai 1745, dans la guerre

de succession d'Autriche, décida de la victoire au profit de la France. Après avoir été fort compromise pour les troupes françaises, une attaque de la Maison du Roy rétablit la situation et emporta la décision.

En tant que Garde du Corps, il a dû aussi être souvent au Louvre et à Versailles, près du Roi, voir les fastes de la Cour, ses intrigues et ses scandales.

Au cours de 23 ans de carrière, il fût de six campagnes et, après avoir été blessé au Hanovre au cours de la guerre de Sept Ans, le 23 novembre 1759, il prit sa retraite à 38 ans comme capitaine des Invalides.

-:-:-

En 1753, lors de la période de paix qui a séparé la guerre de succession d'Autriche de la guerre de Sept Ans, il a épousé en Arvert la nièce du curé et archiprêtre, Demoiselle Marguerite de la FARGUE des FORTS. Lui avait 31 ans, elle en avait 29 et elle apportait en dot 4000 livres en espèces d'or et d'argent, ainsi que des "espérances". Le couple a eu plusieurs enfants, parmi lesquels deux seulement ont atteint l'âge adulte. Ce sont :

- Marie Aimée EASME de la CROIX, née le 17 janvier 1757 à Arvert,
- Jean Jacques EASME de la CROIX, né le 24 avril 1761, et baptisé le 2 aout 1763.

Ces deux enfants deviendront nos aïeux directs car leurs propres enfants, cousins germains, se marieront et nous les retrouverons dans un chapitre ultérieur.

-:-:-

Marguerite de la FARGUE est morte en couches, à 41 ans, le 22 novembre 1765, et Jacques Philippe ne s'est pas remarié.

Sa retraite semble marquée par plusieurs querelles, dont certaines sont liées à des questions d'héritages, et dont une, au moins, a été dramatique : pendant presque une décennie une véritable haine s'est instaurée entre lui et son jeune beau-frère, André Lafargue.

L'origine en réside peut-être dans le partage, en 1758, des biens du père de Marguerite, Antoine DELAFARGUE. André Lafargue, encore mineur, a-t-il estimé avoir été lésé par Easme ? En tous cas un procès les oppose en 1766, et il le gagne. Mais, trois ans plus tard, il accuse Easme d'avoir voulu l'assassiner, et celui-ci, s'estimant diffamé, demande l'ouverture d'une enquête par le Lieutenant Criminel de Saintes, en présentant un mémoire dans lequel on peut lire :

*".... des personnes mal intentionnées ne cessent de publier qu'il (Easme) avait voulu assassiner sur un grand chemin, dans les marais de Saint Augustin, le nommé La Fargue et Jacques Maurin, marinier ..... ayant l'épée nue sur eux, ayant voulu les en percer. On ajoute qu'il aurait accompli cet horrible attentat s'il n'était survenu du monde au secours; qu'enfin .... il les menaçait qu'ils ne périraient que de sa main.*

*En sorte que cette rumeur a transpiré de tous les côtés et fait regarder le suppliant comme un homme dont la rencontre est dangereuse .....* "

L'affaire, plaidée d'abord devant le Présidial de Saintes, fera, à la demande d'Easme, l'objet d'un appel devant le Parlement de Bordeaux, qui statuera le 3 août 1771 par la relaxe et la mise hors de cause de celui-ci. Il condamnera solidairement Lafargue et Maurin à des dommages et intérêts de 1474 livres, et à "remettre aux greffes de la Cour un acte par lequel elles déclareront que, témérement et méchamment, elles ont .... (prétendu) l'assassinat, se repentent, luy en demandent excuses et pardon, le tiennent pour un gentilhomme d'honneur incapable d'aucune mauvaise action ....."

Ce procès n'est pas isolé, et les archives conservent la trace de plusieurs autres auxquels son nom est mêlé. Faut-il en conclure qu'il avait hérité du tempérament de plaideur invétéré de ses ancêtres, ou qu'il était d'humeur chatouilleuse, voire quérulente ?

Une explication partielle de ce comportement se trouve peut-être dans les 23 années qu'il a passées comme Garde du Corps du Roy, et au cours desquelles il était fait appel à son courage, son abnégation pendant les campagnes, tandis qu'il était témoin direct du luxe, de la débauche des moeurs, des intrigues, des calomnies de la Cour, dont il devait probablement supporter des vexations. S'en serait-il retiré avec un amour propre exacerbé, des désirs de paraître qu'il ne pouvait financièrement pas assouvir et l'auraient rendu caractériel ? On peut le supposer devant ses avatars et devant les difficultés d'adaptation que ses enfants ont rencontrées.

-:--:

Il est mort à 58 ans, le 26 avril 1780, et est inhumé à Etaules. Son fils prétend qu'il a laissé des dettes. Toutefois un inventaire des titres des rentes secondes dues à ses héritiers semble indiquer une succession globalement positive.

-:--:

J E A N J A C Q U E S E A S M E

1 7 6 1 - 1 8 4 3

Fils de Jacques Philippe EASME et de Marguerite de LAFARGUE, il est né à Arvert le 17 avril 1761 et a eu une existence compliquée.

Sa mère a dû se trouver enceinte de lui lors du retour de son Père du Hanovre, où il avait été blessé, ce qui lui avait valu une mise à la retraite. Lorsque Jean Jacques eut quatre ans, il la perdit. Il a dû passer son enfance et son adolescence au Domaine de la Croix, à Etaules en Arvert, en compagnie de sa soeur aînée Marianne et d'un père de caractère difficile, probablement aigri, en procès continuels et persécuté par une accusation de tentative d'assassinat qui a longtemps pesé sur lui, avant qu'il n'en soit relaxé.

A 17 ans, il s'est engagé dans la Marine, a participé à plusieurs campagnes ponctuées de combats avec les anglais, puis est passé lieutenant de vaisseau en 1787. Sa solde, alors, est convenable, mais elle ne doit pas lui suffire car il fait un emprunt important à un de ses cousins, Alexis Lortie Petit-Fief, puis vend une maison. On peut se demander pourquoi car, étant la plupart du temps embarqué, ses besoins ne devaient pas être énormes. Fut-ce pour rembourser des dettes, ou en rapport avec Marie Vironneau ???

Marie VIRONNEAU

Elle est notre aïeule.

En fin 1787, début 1788, Easme est à terre entre deux embarquements. Il a, alors, une liaison avec une jeune femme de son âge, Marie VIRONNEAU, qui se trouve être enceinte de lui. L'enfant, Marie, naîtra le 2 octobre 1788, sera baptisée de père et de mère inconnus, puis sera adoptée et reconnue par le couple lorsqu'il régularisera son union quatre ans plus tard.

Pourquoi Easme a-t-il attendu pour ce faire ?

Le 26 mars 1788, il a embarqué pour un voyage de Saint Domingue, c'est peut-être une première raison. Mais la plus importante n'était-elle pas que, Marie Vironneau étant roturière, appartenant à une famille modeste de Marennes - son père était voiturier - l'autorisation de ce mariage n'aurait pas été accordée par la Marine qui exigeait que les officiers nobles ne contractent que des alliances apportant une dot dont le revenu était au moins égal à leur solde ?

Easme semble avoir installé Marie Vironneau chez lui à Etaules dès cette époque. Il lui fera trois autres enfants, dont notre aïeul Jean René, avant que leur union ne soit régularisée devant le maire - non devant l'Eglise - en 1793. De même qu'on a pu se demander pourquoi il ne l'avait pas fait pour la naissance de Marie en 1788, on peut se demander pour quelle raison, il l'a fait à cette époque. Celà est-il intervenu sur l'insistance de la jeune femme qui souhaitait un statut d'épouse légitime ? Ou parce que la Révolution avait libéré Easme des contraintes imposées par la Marine pour ses officiers ? Ou parce que, étant noble, il voulait, en pleine Terreur, éviter de se faire reprocher d'avoir séduit une jeune fille pauvre ?

Ni la liaison, ni le mariage ne semblent avoir, du côté Easme, soulevés beaucoup de problèmes au niveau familial. Sa soeur, Marianne, était présente à la cérémonie - mais il est vrai qu'elle devait elle-même divorcer quelques mois plus tard - et, autre indice, deux tantes Easme avaient testé peu avant en sa faveur.

Trois autres enfants sont nés encore. Le couple en aura donc eu sept. Symboliquement, peut-être pour narguer la Révolution, la Terreur n'étant plus qu'un souvenir, ils ont reçu pour prénoms le nom d'un parent ou d'un aïeul noble : Arger, Lugre, Gernicault, Armille. La plupart n'atteindront pas l'âge adulte. Aucun, en dehors de l'aïeul Jean René, ne se mariera et n'aura de descendance.

Tous semblent avoir été plus ou moins laissés à un abandon qui ne peut s'expliquer simplement par la tourmente révolutionnaire, car longtemps après, Jean René et Assez étaient encore totalement illétrés. Ils gardaient le bétail, n'allaient pas à l'école, ne recevaient aucune éducation. Pour quelle raison ? Le père était-il démissionnaire et la mère incapable ? On serait tenté de le penser au vu des documents. En effet, le couple Easme - Vironneau a divorcé le 8 ventose an X (24 février 1801), aux torts de l'épouse pour les premiers et troisièmes motifs de la Loi du 20 septembre 1792, "la folie ou la fureur de l'un des époux" et "les sévices ou injures graves de l'un avec l'autre". Marie Vironneau était enceinte d'un autre homme. Easme lui servira néanmoins une petite pension.

De l'enfant de Marie Vironneau, il n'est pas traces de sa naissance dans les registres d'Etaules ni des environs, de même qu'il n'en est pas question dans les documents qui nous sont parvenus. On peut donc se demander s'il a vécu. Quant à Marie, elle a vécu une vingtaine d'années après son divorce, elle ne s'est pas remariée et elle est morte à ARVERT, à 60 ans, le 18 aout 1822.

Éasme, lui non plus, ne s'est pas remarié.



Les enfants ont été confiés au père. L'ainée, Marie Aimée, née en 1788, ne s'est pas mariée. Elle semble avoir vécu avec sa tante Marie Anne Easme, et est morte à Arvert, à 72 ans.

La seconde, Marie Thérèse, rebaptisée Armille, née en 1791 à Etaules, a dû vivre avec son père chez qui elle est morte à 43 ans, en 1834.

Nous retrouverons le troisième, Jean René, au chapitre suivant. De Lugre et Gernicaut sont décédés en bas âge; Adèle ou Assez, née à Etaules, est morte chez son père, à Arvert, en 1814, et Arger, devenu officier de marine, comme Jean René, est mort à La Havane à 21 ans. Seul, Jean René a eu une descendance.

-:-:-

Jean Jacques EASME a été ruiné par la Révolution. Ses terres ne lui rapportaient plus rien tandis qu'il était obligé d'engager des frais avec la Garde Nationale, probablement pour éviter le pire. Poursuivi par des créanciers, il a été amené à vendre ses biens en 1811, le Domaine de la Croix qui fut acheté 15 000 francs, et une "borderie" au Maine Videau, qui fut achetée 12 500 frs. Il a donc été obligé de quitter sa maison ancestrale, s'est installé sur Arvert, au lieu dit Avallon.

A l'occasion du mariage de son fils Jean René avec sa nièce Marie Anne Voyer, en 1821, toute la famille sera encore réunie. Marie Vironneau signera l'acte de mariage "Easme née Vironneau" comme si le divorce n'était pas intervenu. Cela fut-il il fortuit ? Ou bien le couple se serait-il réconcilié ?

Jean Jacques Easme de la Croix est mort à 81 ans, en son domicile d'Avallon, le 6 mars 1843

-:-:-:-

### SA CARRIERE

Elle témoigne d'intelligence, de facultés d'adaptation, voire d'opportunisme.

L'histoire nous en est relativement bien connue, grâce à de nombreux documents, et en particulier grâce à un "mémoire" qu'il fut amené à rédiger en 1794, pour se défendre au cours de la Terreur. Ce mémoire, dont de larges extraits sont reproduits ci dessous, est, bien entendu, à interpréter en fonction du climat d'insécurité majeure qui régnait alors.

Il a adhéré tôt, avant que le processus révolutionnaire ne se soit réellement mis en mouvement, aux idées de liberté, d'égalité et de fraternité. En celà, il fut probablement sincère. Etait-il de ces jeunes nobles imprégnés de Voltaire, Rousseau, Diderot, ou rejetait-il les valeurs de la noblesse décadente et endettée qui l'entourait ? Il semble avoir, en tout cas, donné une caution suffisante à la Révolution pour que celle-ci le laisse relativement tranquille, mais il ne faut pas oublier que sa tête, en tant que noble, pouvait alors être en jeu. Puis, la Révolution ne devenant plus qu'un souvenir lointain, il a effectué des revirements successifs, traitant de "cannibales de la France" ceux auxquels il s'était joint, assurant l'Empereur de son attachement, puis le qualifiant de "nouveau Néron" après la Restauration, accumulant alors des témoignages de fidélité à la Monarchie .... mangeant un peu à tous les râteliers.

Voici donc ce qu'il écrit en 1794 :

*"... Je suis né d'un père noble et d'une mère roturière, je n'ai pas un pouce de terrain noble, telle était ma fortune en quatre vingt, telle elle est en quatre vingt quatorze, excepté quelques améliorations que je lui ai fait en défrichant quelques*

bois ... mon père m'avait quitté quelques dettes dont j'ai fait honneur en plus grande partie, le tout par mes économies; en vendant des marais salans, parce que mon revenu et mes appointements n'étaient pas assez considérables pour payer le nombre de dettes que mon père m'avait quitté, j'ai payé plusieurs citoyens sans billets, le tout par leur confiance, j'ai payé une dette de 32 années dont la loi la supprimait. Mais quand on a des sentiments, on écoute point la loi, on suit les sentiments de son coeur.

J'ai commencé à servir à l'âge de 15 années dans le corps de la marine ..... embarqué de suite sur différents bâtiments pendant toute la guerre, ayant essuyé plusieurs combats, je n'ai eu d'autre blessure que celle de la surdité .... Je savais à plusieurs circonstances la vie de l'équipage et la conservation du bâtiment .....

J'ai toujours été l'amy des équipages, et leur meilleur protecteur, je n'ai jamais rien épargné pour leur avancement et leur bonheur, les parts (?) et les démarches que j'ai fait pour eux étaient autant de jouissance pour moi, j'atteste pour témoins tous les marains qui ont fait campagne avec moi, surtout ceux du paye ma bourse n'était point à moi, je l'ai partagée plusieurs fois avec eux, ils vous le diront tous.

Vous pères et mères, lorsque vous m'avez employé à vous rendre service soit pour embarquer vos enfants, se sont-ils plaints de moi, non.

*Citoyen voilà ma vie sous l'ancien régime ...."*

#### L'EPOQUE DE LA REVOLUTION

On peut la diviser, en ce qui le concerne, en deux périodes : celle qui va jusqu'au début de 1794, au cours de laquelle il prend une part active aux évènements. Puis celle qui commence le 12 janvier 1794. Destitué de toute responsabilité en tant que noble, il se retire chez lui, à Etaules et cherche à se faire oublier.

#### Première période :

En 1789, le roi convoque des Etats Généraux. Easme, en tant que noble, doit participer à leur préparation. Il fait ainsi partie de la liste des gentilshommes de la Sénéchaussée de Saintonge qui ont été présents aux Assemblées Provinciales de février 1789, mais il n'a pas assisté à l'Assemblée tenue le 16 mars 1789, pour la convocation des EtatsGénéraux.

L'excuse invoquée est qu'il fait partie d'une division en partance pour Saint Domingue, ce qui ne paraît pas correspondre à ses états de service. Est-ce un prétexte pour se dissocier de sa classe ? La suite de son mémoire le laisse présumer :

*"... En 1789, le 31 juillet où le bruit courut que les lâches despotes venaient avec armes attaquer la liberté du peuple, je fus un des premiers avec arme au pont de la maire (?) pour la défense du peuple, ..... vous me nommâtes Lieutenant de la compagnie de l'Etang, au 24 janvier 1790 le capitaine fut nommé maire alors vous me nommâtes commandant de la dite paroisse dans le mois de mars, même année ..... Je fus nommé député de la dite commune pour la Fédération de Rochefort qui eut lieu dans le commencement d'avril 1790 où j'affrontai avec mon habit national tout le corps de la Marine qui avait en horreur l'habit national. Enfin je les bravai avec cet habit respectable, je fus à leur côté, où je leur dis que cet habit m'allait fort bien. Un d'entre eux me dit oui vous êtes beau. Je lui dis que si celà ne lui plaisait pas qu'il n'avait qu'à me le dire, je restai plus d'un quart d'heure à l'attendre, mais il ne voulut pas mordre à l'hameçon et le tout en resta là.*

*Dans la même année, je fus nommé au district de Marennes pour la Fédération de Paris, en 1791, je fus nommé à la Fédération de Saintes. Dans l'une et dans l'autre j'ai rempli les devoirs sacrés de la confiance qu'on m'avait donnée. Le 21 mai 1790, je fis baptiser un drapeau, le tout à mes frais et j'en fis présent à la troupe et à la commune. A fin de 1791, je donnai ma démission de Commandant de garde nationale pour qu'on m'embarque sur la frégate La Néréide pour aller à Saint Domingue au secours des pauvres patriotes opprimés par l'aristocratie....*

*Dans le mois de décembre 1792, je remis mes lettres de noblesse .... j'ai été fait capitaine de vaisseau au 1er janvier 1793 ... le 17 mars 1793, an II de la République, j'ai donné habit, veste et culotte pour l'armement d'un Garde national dont j'ai quittance. ....*

#### LE BOREE

En 1793, Easme a 32 ans, et il est nommé commandant du vaisseau LE BOREE.

Ce navire, vaisseau de ligne de 50 canons, armé par 340 hommes, vient, sous le commandement de l'amiral de Grimouard - qui sera guillotiné quelques mois plus tard, de faire une campagne de Saint Domingue.

On est en pleine Terreur. Louis XVI a été exécuté le 21 janvier. Mais la Vendée, toute proche de Rochefort, s'est insurgée contre le pouvoir révolutionnaire. Les anglais ont profité de la situation pour investir Toulon, et beaucoup de nobles ainsi qu'une partie de la flotte se sont ralliés à eux plutôt qu'à la Convention. Celle-ci a perçu ces ralliements comme une intolérable trahison.

Pour se défendre, il lui faut d'abord réarmer la flotte, donc trouver des équipages en qui elle peut avoir confiance. Des pêcheurs peuvent convenir mais, pour commander une unité de l'importance du BOREE, un homme compétent, courageux et qui ait fait ses preuves en ayant rempli ses obligations avec "ce zèle qui distingue les vrais républicains", est indispensable. Easme n'est certainement pas désigné par hasard pour un tel poste. Revenons à son "mémoire" :

*"... Le 6 avril 1793 , je fus nommé au commandement du vaisseau LE BOREE; le 25 du même mois, je fus en rade de l'isle d'Aix, où était ma destination, pour y défendre l'entrée de la rivière de Rochefort et y protéger le fort de l'isle d'Aix et la rade dont je fus le commandant pour y protéger les bâtiments de commerce et de l'état, en visitant leur entrée avant qu'ils donnassent dans le port pour y arrêter les malveillants qui auraient pu porter atteinte à la liberté du peuple. ....*

*J'aringué (sic) l'équipage des termes les plus patriotiques qui pouvaient servir aux vrais défenseurs de la patrie, je finissai par leur dire "le premier que je verrai faire le lâche, je lui brûlerai la cervelle, mes amis si vous me voyez chanceler par la peur ou par la trahison pendant le combat, je vous en ordonne de m'ôter la vie, et ma mort vous est pardonnée" ...*

*Le 25 juillet, an II .... je fis rassembler l'équipage sur le pont. Je leur lus la constitution des droits de l'homme présentée par la Convention à l'acceptation du peuple français, elle fut acceptée à l'unanimité ..... je n'avais point d'ordre du commandant des armes de Rochefort .... mais je pris sur moi de devancer les ordres de mes chefs, parce que, lorsqu'il s'agit d'annoncer le bonheur du peuple français, nous ne devons point attendre d'ordre.*

L'AFFAIRE DE L'APOLLON

Le vaisseau APOLLON faisait partie de l'escadre de Toulon lorsque ce port s'était livré aux anglais, les ennemis héréditaires de l'époque, plutôt que d'accepter la Révolution. De Toulon, il avait fait route sur Rochefort avec un équipage considérable, beaucoup plus important que l'armement normal, et avait traversé sans problème le blocus. Ses intentions vis à vis des défenseurs de Rochefort étaient donc suspectes, et ceux-ci le soupçonnèrent immédiatement d'envisager des actions hostiles à leur cause. En arrivant sur rade de Rochefort, il fut contrôlé par le BOREE, et Easme raconte les faits :

*"... Le 15 octobre 1793, au matin, je vis venir un gros vaisseau venant du large et prenant route pour venir prendre mouillage à l'isle d'Aix, lorsqu'il fut à portée, je donnai ordre à un officier de s'embarquer dans un canot et aller à bord dudit vaisseau lui demander d'où il venait, ce qu'il avait vu dehors. L'officier de retour à bord me dit que c'était le vaisseau l'APOLLON venant de Toulon, ayant à son bord quatorze cent vingt hommes d'équipage. Je vous avoue que le nombre d'hommes me parût considérable, surtout venant d'un pays vendu à l'horreur du Roi. Je n'avais point d'ordre du chef d'arme, d'arrêter aucun bâtiment de l'Etat, mais le bâtiment me parut suspect, lors j'ordonnai à un officier de mon bord de se rendre à bord du vaisseau l'APOLLON et de porter un ordre par lequel je défendai de n'avoir aucune communication, soit avec la terre et avec aucun bâtiment de la rade, et de m'amener le capitaine dudit vaisseau à mon bord. Déjà le dit vaisseau avait ses embarcations dehors, soit pour aller à l'isle d'Aix, La Rochelle, Oléron, Marennes ou Rochefort. Là leur malveillance aurait fait l'apologie des anglais et des espagnols et peut-être auraient-ils perdu le pays en faveur des anglais et des espagnols. Une preuve de ce que j'avance des malveillances, c'est qu'il y en a neuf qui ont perdu la tête sur l'échafaud, au moment où le capitaine du vaisseau fut de retour à mon bord, je lui donnai ordre de se rendre à Rochefort sous la responsabilité d'un de mes officiers, de le conduire chez le commandant des armes avec une lettre où je rendais compte des précautions que j'avais prises. L'officier rendu chez le chef d'arme avec le dit capitaine, le chef d'arme conduisit le dit capitaine et l'officier à la municipalité où le conseil général était rassemblé. Le maire se leva et demanda quelle a été ma conduite en pareille circonstance. Le chef d'arme lui montra le capitaine et l'officier de mon bord qui l'accompagnait, on fait lecture de ma lettre et les précautions que j'avais prises à l'égard du dit vaisseau. Le conseil se leva en entier et applaudit aux mesures que j'avais prises pour la sûreté et le bien général de la République. Dans la nuit je reçus du chef d'arme les ordres mot à mot, tel j'avais agi*

*pour le jour passé avec l'approbation de ma conduite, je reçus aussi l'ordre du même de renouveler l'état major du dit vaisseau l'APOLLON et d'y nommer les officiers les plus patriotes que je connusse. De suite, je nommai les citoyens Ecubard et Guyonneau (connus parmi nous). Je proclamai le citoyen Ecubard, capitaine du dit vaisseau, et Guyonneau, second. J'avais au même moment les autorités constituées à bord, et, entouré de l'équipage, qui reçurent leurs nouveaux officiers avec joie, alors j'arrangé l'équipage. Ils me dirent tous qu'ils avaient été trompés et trahis par les lâches despotes. Les autorités et moi, nous descendimes dans la grande chambre après avoir apposé les scellés sur les effets de l'état major du dit vaisseau, ce même état major eut l'indignité de nous parler en faveur des anglais et des espagnols, là je les fis taire et leur fis les reproches qu'ils méritaient en pareille circonstance ..... "*

La suite de ces évènements fut tragique. Les lignes suivantes, adaptées de "L'HISTOIRE DE LA VILLE ET DU PORT DE ROCHEFORT" par Viaud et Fleury (1845) en donne un éclairage :

".... deux représentants du Peuple, Laignelot et Lequinio, instruments du redoutable comité de salut public, étaient arrivés à Rochefort .... le régime de Terreur qui couvrait la France d'échafauds fut décrété pour cette ville .... Sur leur ordre, sans instruction préalable, on décréta d'arrestation l'état major, la maistrance et la plupart des matelots de l'APOLLON, qui étaient prévenus d'avoir fait partie de la conspiration qui devait vendre à l'ennemi les forces navales de la République .... tous furent traduits à la barre, et, après de fort courts débats, le tribunal rendit, le 8 Frimaire an II, un jugement "en dernier ressort, sans recours au tribunal de cassation". ... On leur reproche d'avoir foulé au pied la cocarde nationale, et d'avoir obéi à des ordres donnés au nom de Louis XVII; d'avoir secouru les rebelles de Marseille; d'avoir, sans faire de résistance, laissé injurier les représentants du peuple, ce qui "les constituait parricides, car les représentants du peuple sont les pères du peuple". Le jury prononça un verdict de culpabilité à toutes les questions qui lui furent posées, et, après quarante trois heures de séance, le tribunal condamna neuf officiers à la peine de mort ...

La sentence n'était pas encore prononcée que, déjà, le bourreau était à son poste sur la guillotine, attendant sa proie, et que le peuple entourait l'appareil du supplice en dansant et en chantant "les airs chéris des vrais républicains".... Chaque fois que le bourreau tranchait une tête, il la présentait à la populace, et les spectateurs faisaient entendre alors les cris de "vive la République" et "ça ira" ....

En dépit de la sévérité et du cynisme du Tribunal, le jugement de l'APOLLON a probablement eu un fondement justifié. L'affaire a dû rester longtemps dans la mémoire de la Marine, mais, paradoxalement, il ne semble pas qu'il en ait été tenu rigueur à Easme lors de la Restauration de la monarchie puisque, vingt cinq ans plus tard, Louis XVIII le fera chevalier de Saint Louis. Sans doute, après les guerres napoléoniennes, l'anglais re-apparaisait-il comme ayant été toujours le premier adversaire, et n'était-il pas admis que les nobles de 1793 aient pactisé avec lui.

#### LA DESTITUTION DES NOBLES

Easme poursuit son mémoire en racontant la fin de ses services à la Marine :

*"Dans le courant de l'été dernier (1793), les nobles furent tous renvoyés du service, excepté trois dont je fus du nombre qui restait .... les représentants du peuple Laignelot et Lequinio vinrent à mon bord, là je les recus en vrai républicain et leur rendis les honneurs qui leur étaient dus. J'eus la satisfaction et le bonheur d'entendre mon équipage faire mon éloge aux représentants, plusieurs leur dirent qu'ils ne me regardaient point pour leur capitaine, mais comme un bon père et leur meilleur ami. Les représentants me félicitèrent en m'embrassant et me dirent "citoyen, tu es bien heureux d'avoir l'amitié et la confiance générale d'un peuple libre".*

*Au commencement de septembre, je fus atteint d'un rhumatisme gouteux qui me faisait souffrir les douleurs les plus dures, malgré ma souffrance, rien ne m'empêchait de remplir mon devoir. Enfin, forcé par l'augmentation de mes douleurs ... je reçus l'ordre de me démettre de mon commandement du vaisseau Le BOREE en faveur du citoyen Vivien .... je reçus une lettre qui me mandait que le Ministre de la Marine avait envoyé une liste de tous les officiers destitués, dont j'étais compris dans la dite liste ..."*



Cette destitution fut une chance pour Easme, car elle lui épargna d'être mêlé à la nouvelle tragédie que le BOREE connut peu après : le navire devint lieu de détention de prêtres déportés, et est resté dans la mémoire collective comme un des plus sinistres "pontons de Rochefort", à bord duquel des centaines d'hommes furent entassés et moururent de faim, de froid ou de maladie.

Easme s'est alors retiré à Etaules, en son Domaine de la Croix, où il a cherché à se faire oublier. Son fils Jean René racontera plus tard cette époque :

*"..... Mon père, officier de la Marine Royale, pour éviter le sort de ses camarades qui émigraient pour sauver leur tête de l'échafaud, feignit d'entrer dans la tourmente révolutionnaire, ce qui lui valut le grade de capitaine de vaisseau avec le commandement de la division de l'île d'Aix, mais son patriotisme n'inspirant pas confiance, il perdit son grade et son commandement et sauva sa tête à grand peine. Il fut obligé de se retirer en son Domaine de La Croix, avec son épouse et quatre enfants en bas âge, où il continua de jouer le rôle de Républicain, ce qui lui valut le commandement de la garde nationale et le porta à des dépenses bien au dessus de ses moyens; n'ayant plus d'appointements, et les récoltes étant sans valeur : là commence l'ébranlement de sa fortune qui l'obligea plus tard à vendre tout ce qu'il possédait pour faire honneur à ses engagements .... Pressé par ses amis et plus encore par ses créanciers, il se décida à faire des démarches auprès de Monsieur Decrés, ministre de la Marine, et il obtint en 1808 une place de capitaine des ouvriers militaires d'Anvers ... au mois de mars 1808, nous partîmes ...*

A Anvers, Easme connut d'autres problèmes. Une attaque de goutte l'a cloué au lit pendant des mois, le rendant incapable de s'occuper de son service. Ses collaborateurs en auraient profité pour détourner des fonds, ce dont il aurait été rendu responsable, sans, semble-t-il encourir de sanction.

En 1815, il a 54 ans, Napoléon a laissé la place à Louis XVIII, dont le gouvernement le met à la retraite.

Il adresse alors au Roi une supplique qui, après avoir énoncé les hauts faits de ses ancêtres, poursuit :

*" .... je suis entré au service en 1780 en qualité de garde marine .... destitué comme noble par les cannibales de la France comme l'ont été tous mes pauvres camarades, le 11 janvier 1794.*

*En 1802, il s'éleva un rayon d'espoir pour venger la mort de notre bon Roi et chasser les tyrans qui gouvernaient la France. Le premier jour de Mai de la même année, on s'assembla à Saintes; cette assemblée fut appelée celle des amis de sa Majesté Louis XVIII. Elle fut présidée par Monsieur de Vaudreuil, ancien commandant de Rochefort, entre les mains de qui on prêta serment de fidélité et de se porter partout où besoin serait, au nom de sa Majesté. Malheureusement ce rayon fut dissipé par l'apparition du nouveau Néron qui a gouverné la France. Mais celui qui est attaché à son Roi et à ses Princes a toujours l'oeil ouvert et n'attend que le moment de se montrer et de se dévouer à eux.*

*En 1808, ayant tout perdu par les évènements de la Révolution, me trouvant sans moyens pour donner à deux de mes enfants une éducation convenable à leur naissance, je me rendis à Paris pour solliciter pour moi une place qui put m'en fournir les moyens. Le ministre Decrès ne me plaça pas selon mon grade de capitaine de vaisseau. Une compagnie dans le corps des ouvriers militaires me fut offerte; je fus obligé d'accepter pour avoir du pain et pour l'éducation de mes enfants ...*

*Ces titres ainsi que nos services me font espérer que mon Roi daignera répandre ses bienfaits sur moi ainsi que sur mes enfants, dont nous nous rendrons dignes et dont nous donnerons constamment des preuves dans toutes les circonstances de notre vie."*

Le Roi lui accorde une pension de 1709 francs et le nomme chevalier de Saint Louis. Il rentre à Arvert, dont il est nommé maire, et le restera pendant plusieurs années.

## JEAN RENÉ EASME DE LA CROIX

1792 - 1877

C'est une personnalité hors du commun : totalement ignare jusqu'à 12 ans, il réussit à rattraper le temps perdu, à devenir officier de marine, à écrire en un style fort correct. Né dans une famille ruinée par la Révolution, il rebâtit une certaine fortune. Elevé dans un climat de compromissions et d'opportunisme, il est d'une droiture sans faille. Rude à la guerre, il témoigne de sensibilité, de délicatesse et de sens artistique ...

Ayant vu le jour sous la Terreur, avec un père appartenant à la petite noblesse, qui craignait pour sa tête, il a été ensuite combattant des guerres napoléoniennes, a participé à la conquête de l'Algérie, a pris sa retraite sous Louis Philippe, a vu son gendre être nommé général lors de la débâcle de 1870, a connu les débuts des chemins de fer, de la navigation à vapeur, de l'électricité, de l'ère industrielle.

Né le 23 décembre 1792, ses parents Jean Jacques EASME et Marie VIRONNEAU qui vivent ensemble depuis quatre ans sans être mariés, ne régularisent leur situation que deux mois plus tard. L'atmosphère du foyer a souvent dû être pénible et crispée par les aspects caractériels de sa mère. Ses parents divorceront huit ans plus tard. Ils ne sont pas les seuls de la famille dans cette situation car la tante Marianne Easme de La Croix a, elle aussi, divorcé en 1792 et s'est aussitôt remariée avec François Voyer. Les deux foyers sont proches, les Voyer ont une fille, de deux ans la cadette de Jean René.

Cette enfance, il la raconte dans ses "SOUVENIRS" :

*"Suivant l'usage de l'époque, je fus mis en nourrice jusqu'à l'âge de quatre ans, vivant pauvrement, courant nu pieds et tête nue comme les enfants primitifs; les quatre ans expirés, je fus*

retiré continuant à La Croix les exercices d'enfance jusqu'à 12 ans sans connaître les lettres de l'alphabet; mon père me mit à l'école chez un Monsieur Martin, à 1 fr par mois. Après deux ans, nous apprîmes un peu à lire et à former nos lettres; nous allâmes ensuite un an chez un Monsieur Noël à Arvert, là se termina notre éducation qui n'a coûté à chacun de nous que trente francs. Arrivé à 15 ans, mon amour propre souffrant de plus en plus de mon ignorance, je suppliai mon père de me laisser partir pour m'embarquer mousse sur un des bâtiments de Rochefort; mon père, pressé par des amis et encore plus par ses créanciers, se décida à faire des démarches auprès de Monsieur Descrès, Ministre de la Marine et obtint en 1808 une place de capitaine dans les ouvriers d'Anvers ce qui m'ouvrit une ère nouvelle qui me remplit de joie.

Au mois de mars 1808, (nb : il a alors 15 ans), nous fûmes embarqués, mon frère et moi sur le vaisseau Charlemagne. En considération de mon père, on nous mit à la timonerie comme pilotins. Mon état de sauvage et les soins que je prenais à bien faire mon service m'attirèrent la bienveillance du chef de timonerie qui voulut bien me donner des leçons d'écriture et de français; trois mois après, étant un peu dégrossi, je commençai l'arithmétique et un jour, étant dans l'entrepont, mon ardoise et mon livre sur les genoux, le commandant me demanda ce que je faisais et je lui dis que je travaillais pour le grade d'aspirant de 2ème classe. Le lendemain, il me fit demander et après m'avoir encouragé dans mes bonnes intentions, me proposa de m'envoyer à Anvers avec une lettre de recommandation ... six mois après nous passâmes notre examen et nous fûmes assez heureux pour être reçus ... au mois d'octobre 1812, j'eus la facilité de reprendre les cours de mathématiques et fus reçu de 1 ère classe le 29 mars 1813.

Commence alors un service en guerre sur la rade de Flessingue. Nommé commandant de la canonnière n° 42, il fait malheureusement naufrage avec elle par mauvais temps. L'affaire fût sans suite et il fut nommé lieutenant d'une compagnie et envoyé à Berg op Zoom sur la frontière Sud de la Hollande. Des épreuves l'y attendaient :

"au mois de février nous avons été cernés par 10 000 hommes, anglais, hollandais et cosaques ce qui nous a obligés pour prévenir un assaut de briser tous les jours la glace des douves et de passer les nuits sur les remparts malgré la neige et un froid glacial ...

"Les 8 et 9 mars .. je reçus l'ordre de me transporter avec ma compagnie à la porte d'Anvers où l'ennemi s'était retranché en s'emparant du Corps de Garde et en braquant une pièce de quatre dans la rue qui conduit directement à la place d'Armes. Rendu au carrefour, je me disposai pour attaquer le dit poste ... avec mes hommes .. j'ai fait croiser la baïonnette et suis avancé au pas de charge. Après un combat très vif et très sanglant, l'ennemi

a mis bas les armes au nombre de 200 hommes; ce succès est d'autant plus avantageux que l'ennemi s'occupait lors de notre attaque à baisser le pont par où seraient entrés 1 500 hommes de cavalerie aussi le Général envoya de suite trois compagnies d'infanterie sous mes ordres pour aller attaquer les deux bastions qui défendent la dite porte d'Anvers ... j'ai marché sur le bastion de droite, deux fois je l'ai attaqué, deux fois j'ai été vigoureusement repoussé, mais enfin à la troisième tentative, je me suis emparé de ce poste à la baïonnette. J'ai trouvé que l'ennemi m'avait tué beaucoup de monde avec trois pièces de canon qu'il avait retournées contre nous ... nous avons fait beaucoup de prisonniers ..."

Ce fait d'arme lui vaut des attestations, parmi lesquelles celle-ci :

"Le général Bizannet, gouverneur de la place de Berg op Zoom, certifie que Monsieur Easme de la Croix, élève de 1<sup>ère</sup> classe commandant une compagnie de marins, s'est couvert de gloire à tous les assauts qui ont été donnés sur cette place, particulièrement dans la nuit du 8 au 9 mars dernier où l'ennemi, étant parvenu à entrer dans la ville et à occuper la majeure partie des postes et bastions, cet intrépide jeune homme parvint avec sa compagnie à s'emparer de nouveau des postes les plus importants et à défendre une porte par où allaient entrer 1 500 hommes de cavalerie, que le petit nombre des braves sous ses ordres, animés par son exemple ont repoussés et mis en fuite; par cette action d'éclat, il sauva la ville et ses frères d'armes du plus affreux massacre".

Arrivent la chute de l'Empire et la Restauration :

"fort de mes droits à la décoration, je présentais avec confiance ma requête au Duc qui, après avoir lu quelques passages, me dit d'un air contrarié "vous avez donc bien aimé l'Empereur ?" Je lui répondis que je mentirais à ma conscience si je disais le contraire mais que .. je ne pus en dire davantage, il me tourna le dos en froissant de sa main ma pétition. Je me retournais confus vers Monsieur Panat et lui dis d'un air indigné : "voilà le cas qu'on fait du sang versé pour l'honneur de la France".

" ... en 1821, je me suis marié avec ma cousine germaine, demoiselle Voyer, comme moi élevée dans la gêne, douée d'un coeur aimant et partageant mes principes d'ordre, d'économie; de ce moment, réglant nos dépenses sur nos revenus nous sommes arrivés après trois ans de privation à payer les dettes de mon beau-père et à munir la maison du plus nécessaire ...

En 1827 je suis parti pour Bourbon sur la corvette La Seine ... à cette époque ma femme était enceinte et bien heureuse de me donner un enfant qui manquait à notre bonheur mais elle eut le malheur de la perdre et son chagrin l'a mise à toute extrémité ...

En 1835, ayant plus de 300 mois de services, il prend sa retraite et se consacre à ses terres et à la Municipalité d'Arvert, dont il sera maire, comme son père, pendant une courte période.

*"Enfin j'arrivais au terme de ma carrière qui mit fin aux tourments de ma famille; n'ayant pas d'enfant et habitués à une vie simple, nous étions heureux. Le 19 novembre 1838 la naissance d'une fille mit le comble à notre bonheur ... ma belle mère ayant vendu son Domaine des Planches, l'intérêt de l'argent s'est monté à 1 200 frs qui, joints à ma retraite et aux biens de ma femme, nous ont mis à l'aise, heureux d'être sortis de la misère de nos premières années et, pensant à l'avenir de l'enfant nous avons continué une vie d'ordre qui nous a permis de mettre quelque argent de côté. Le bien des Chagnes ayant été mis en vente, j'en ai fait l'acquisition pour assurer un avoir à ma fille.*

*... Arrivée à 17 ans, plusieurs partis se sont présentés mais l'âge et plusieurs autres raisons ont différé son mariage. Enfin Monsieur Bérrar, lieutenant de vaisseau ayant su lui plaire et remplissant en partie les conditions que je désirais, honneur, délicatesse et les mérites qui conduisent aux grades supérieurs, je lui accordai ma fille le 15 juin 1858 : que Dieu les bénissent et que notre exemple les préserve à jamais de la gêne ..."*

Malheureusement pour lui, ce n'est pas ce qui s'est passé. Les deux hommes avaient des caractères peu compatibles. L'un était économe, besogneux, se sentait un peu lourd. Eugène Bérrar avait des facilités, de la prestance, l'argent facile, faisait des dettes et appelait son beau-père pour les rembourser. Les conflits furent continuels et Easme n'a pu finir ses jours dans l'union d'une vie de famille comme il l'aurait tant désiré.

Il est mort à 85 ans, le 10 mars 1877, a été inhumé à Etaules. Désirée, sa femme, lui a survécu 12 ans, en ressemblant à un chat maigre, disait son gendre qui avait de l'affection pour elle. Avec eux les branches Easme et Voyer se sont éteintes.

## CONCLUSIONS

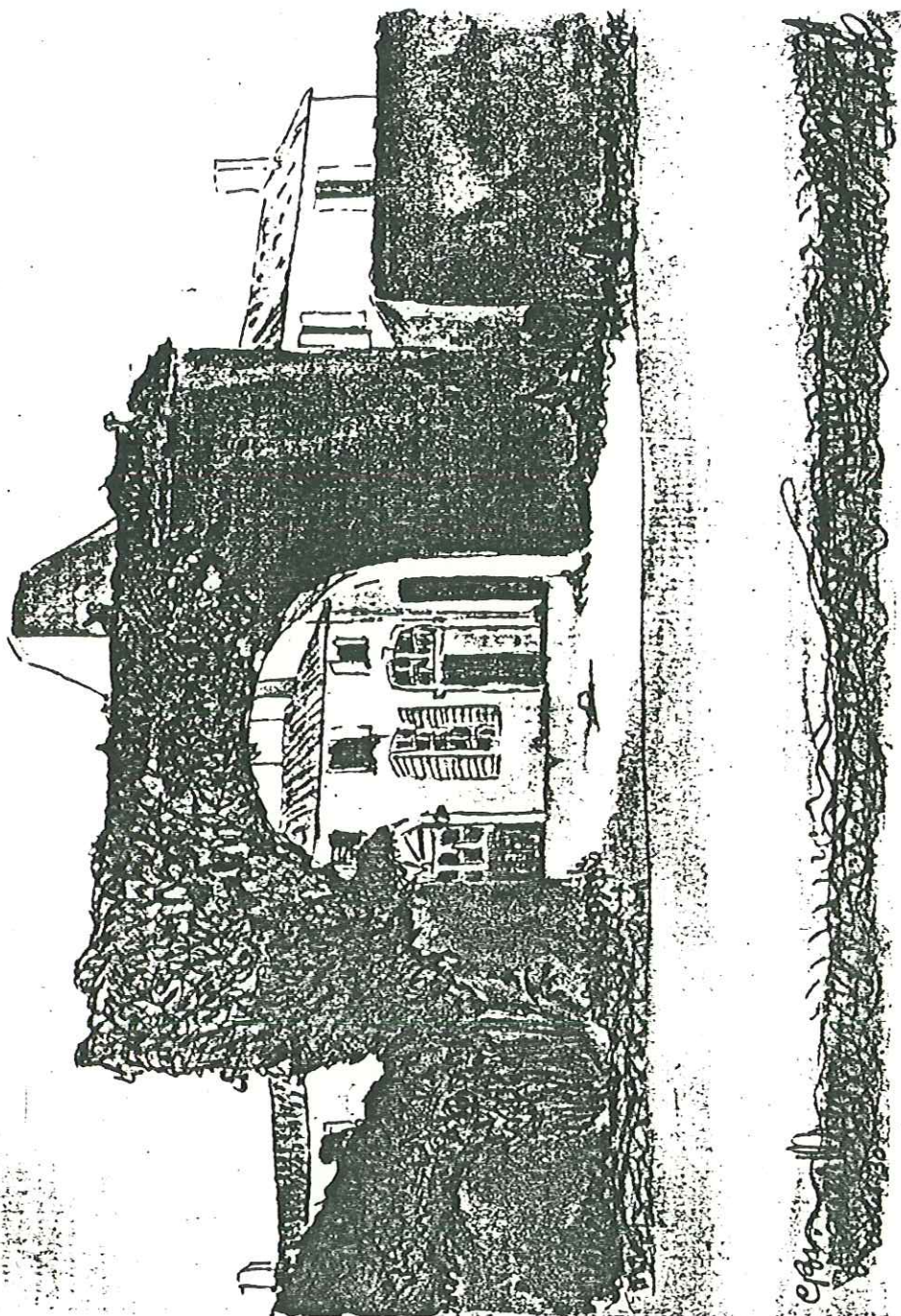
### LE PAYS D'ARVERT

Après Fontenay le Comte et La Rochelle, les Easme se sont fixés en pays d'Arvert. Jacques 1, le protestant, y avait épousé en 1640 une fille d'Etaules, Jeanne Sauvaget. L'alliance fut-elle fortuite, ou a-t-elle été en raison de l'importance du groupe huguenot dans cette région ? Toujours est-il que, si Jacques a d'abord emmené Jeanne à son Domaine de Lugre, celle-ci, lorsqu'elle fut veuve et persécutée, s'en revint avec son fils aîné et ses deux filles, au Domaine de La Croix, à Notre Dame de l'Isle près d'Etaules.

Le Domaine avait été acquis vers 1630 par son Père, Pierre Sauvaget, elle en avait hérité. Il passera ensuite aux fils aînés, pendant plusieurs générations. La quatrième, ruinée par la Révolution, le vendra en 1811.

En 1986, le Domaine existe toujours, mais dans un état de complet délabrement. Les ailes du logis ont disparu, les constructions sont laissées à l'abandon. C'est dommage, me disait le Maire d'Etaules car, encore maintenant, il reste le plus beau de la région.

Au XVII ème siècle, la presqu'île d'Arvert, c'étaient bois, terres à vignes, polycultures et surtout marais salants, parmi les meilleurs de France, et dont le sel était en partie exporté vers le Nord et vers l'Angleterre. Les huitres n'y apparaîtront que beaucoup plus tard. Une région ni riche, ni pauvre, à l'écart des grandes routes, aux côtes peu hospitalières, sans intérêt stratégique, rien ne la prédisposait à en faire le théâtre d'évènements dramatiques; pourtant c'est ce qui est advenu entre 1555 et les débuts du XVIII ème siècle.



• LE DOMAINE A LA CROIX - 1930



Au centre des drames, dont le déroulement n'est connu que par épisodes, les conflits religieux :

- A Notre Dame de L'Isle en Paradis, était un très vieux sanctuaire marial, dont une pierre, gravée en l'église d'Etaules, retrace le lointain passé :

*Ex-voto marial  
de marins rescapés  
popularisé vers 850  
lors des invasions normandes  
N. D. de Lisle  
après rectorat d'Aymar et Bernard,  
filiale des moines de Grande-Sauve  
depuis 1195  
reconnue de Rome par bulle de 1197,  
devint prieuré en 1203  
et dès 1218,  
grâce aux faveurs de  
Dame de Didonne et Guillaume son époux,  
voit se perpétuer  
la fête de la Conception de la Vierge  
origine du pèlerinage célèbre  
à N.-D. de Paradis*

En 1548, la Réforme pénètre en Aunis et en Saintonge. Elle s'appuie sur une révolte des paysans qui s'insurgent contre la "gabelle", l'impôt sur le sel. Les "saccagements" des églises, la destruction des statues, les pillages, les persécutions des catholiques s'ensuivent. Presque toutes les églises du royannais sont plus ou moins détruites en 1558, Notre Dame de l'Isle, complètement et abandonnée par son curé qui devient vicaire de l'Archiprêtre d'Arvert. La presque-île est à forte majorité protestante, mais la présence catholique reste constante.

Puis la roue tourne, et les catholiques, toujours minoritaires localement ont désormais l'appui de l'Etat de la force, et les protestants, de persécuteurs, deviennent persécutés. Mais tout ne va pas pour le mieux chez les catholiques.



OUEST

En 1652, un prêtre de caractère, Pierre Daunefort, jugeant la cure de l'Isle "vacante par désertion", en appelle à Rome pour se la faire attribuer et bâtit sans attendre une église modeste. Il obtient gain de cause en 1656 et est nommé "curé indépendant d'Arvert".

Simultanément les protestants se voient de plus en plus durement persécutés :

- à partir de 1660, il leur est fait la "guerre des procureurs" qui leur cherche chicanes et leur donne systématiquement tort dans les procès. Nous en avons vu un exemple avec la saisie des biens de Jeanne Sauvaget.

- puis, à partir de 1660, ce sont les "dragonnades". Quand un détachement de dragons arrive dans une paroisse, il commence par cerner les maisons qui sont fouillées l'une après l'autre. S'il trouve des objets compromettants, armes ou livres interdits comme ceux de Calvin, l'habitant est saisi et jugé, condamné aux amendes qui le ruinent, ou aux galères tandis que les femmes sont ou déportées aux Amériques avec les prostituées et les condamnées de droit commun, ou enfermées, souvent à vie, dans un château ou un couvent. Tel fut le cas de deux cousines des Easme, "Dame Constance Lemore, exilée et cloîtrée depuis de longues années par ordre de sa Majesté, pour cause de religion au couvent de Saint Claude" et "demoiselle Suzanne Martin exilée pour cause de religion à la maison de Nille à Bordeaux".

Malgré tout l'Arvert reste et restera un des centres les plus actifs de la religion réformée, et les Archives Départementales sont emplies de documents sur les Religionnaires de la presqu'île, dont les exemples cités ci dessous ne constituent qu'une toute petite fraction :

- *Insuccès des démarches du subdélégué de l'intendant auprès des protestants d'Arvert et de la Tremblade.*

- *mission de la Maréchaussée dans l'île d'Arvert suivie de la conversion de 200 personnes.*

*etc, etc.*

Nous avons vu, avec Jacques 2 Easme, l'abjuration collective de la famille. Elle fait tache d'huile et, le 6 décembre suivant, les registres paroissiaux de l'Isle peuvent, glorieusement pour l'encre, dit un document, totaliser 633 abjurations. L'autorité royale n'en fût pas dupe, l'âme des victimes restait invulnérable. L'année suivante, on abandonna l'adage inefficace "mort ou conversion" pour l'envoi plus gracieux de "noble et doux" François de Salignac de Lamotte Fénelon en la presqu'île d'Arvert qui, pendant six bonnes semaines, connaîtra grâce à lui "finesse, esprit, grâce, décence et noblesse". Rapidement, il se fera aimer. Néanmoins, presque jusqu'à la Révolution, les protestants ne seront pas tranquilles.

-:-:-

Le déclin des protestants n'en amenait pas pour autant l'harmonie du côté catholique, car un conflit intervint entre le curé et le prieur qui n'acceptait pas la bulle de 1656 lui enlevant les droits de l'ancien prieuré. La pauvre église fût de nouveau plus ou moins abandonnée, et détruite en 1703 par "le feu qui y fût mis par malveillance" !

Un nouveau curé dynamique, Messire Pierre Dumenis, entraîna la population à transférer la paroisse mariale au bourg voisin d'Etaules. On récupéra autant que faire se peut les matériaux de la précédente église. Grâce aux bonnes volontés, dont surtout celle de Jacques 3 Easme, ils furent transportés en procession, par maints charrois à boeufs, sur le site de la nouvelle.

-:-:-

L'Arvert semble avoir connu par la suite une relative paix sociale, et ce, même pendant la Révolution. Gouverné alors par un maire issu à la fois de la petite noblesse et d'une vieille famille protestante, Chevalier Lestang, le bourg passa à côté

des exactions de la Terreur. Jean Jacques Easme en a été, en permanence, un notable. En 1790, il offrit et fit bénir à l'église le drapeau de la Troupe Nationale. Après avoir été destitué de son commandement dans la Marine, il revint à son Domaine de La Croix et occupa les fonctions de capitaine de la Garde. L'atmosphère devait être suffisamment tolérante pour qu'il puisse héberger chez lui, jusqu'à sa mort, son vieil oncle, Antoine Lafargue, le curé destitué.

-:-:-

Après la vente du Domaine de La Croix en 1811, les Easme se sont déplacés sur Avallon, à côté d'Arvert, puis, vers 1850, aux Mathes, au Domaine de Chagnes, lui aussi fort beau avec ses 28 hectares de terres. Dès la fin du siècle, il fût lui aussi vendu, et les seules traces subsistantes des Easme et de la plupart des familles alliées, sont des tombes. Le "cimetière particulier" protestant du Domaine de la Croix n'a pas été retrouvé, mais le cimetière d'Arvert en a. Et, dans celui des Mathes, reposent les dépouilles d'Eugène Bérrar, de sa femme Aimée Easme de la Croix, et celles d'André Bérrar et de sa femme Marguerite de Lens.

-:-:-